



Ministère de la Culture

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine du
Finistère**

Affaire suivie par
Olivier THOMAS

Poste : 02 29 61 22 80
sdap.finistere-brest@culture.gouv.fr

Brest, le

05 AOUT 2020

L'Architecte des Bâtiments de France

à

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer
Monsieur Olivier GOSSUIN
SA-PADS
2 boulevard du Finistère
CS 96018
29325 QUIMPER CEDEX

Objet : OUESSANT – pc02915500009-construction 3 modules pour poste livraisons électriques - AKUO

Réf : V/Courriel du 27 juillet 2020

Vous m'avez transmis pour avis la demande de permis de construire pc0291552000009 pour la construction d'un bâtiment en 3 modules destinés à recevoir deux postes de livraisons électriques au port de Pen Ar Land, à Ouessant, au sein du site classé du littoral de l'île d'Ouessant (décret du 8 août 1979).

Le projet se compose de trois volumes rectangulaires juxtaposés aux façades habillées de planches de bois posées à couvre-joints et teintées au noir de Falhun. Leurs couvertures sont prévues à deux pentes en bac acier.

Afin d'améliorer l'intégration du projet au sein du site classé, il conviendra que l'architecture du projet s'approche davantage des codes architecturaux des cabanes de pêcheurs et hangars à bateaux vernaculaires.

Les toitures devront être en ardoises naturelles ou en tôles ondulées de fibrociment teintées gris sombre et non en bac acier d'aspect brillant.

J'émetts donc un avis favorable au projet sous réserve de prise en compte de la prescription énoncée ci-avant.

L'Architecte des Bâtiments de France,

Olivier THOMAS
